



## **La réglementation évolue, investir dans le soleil est encore économiquement rentable.**

- **Obligation de rachat d'EDF** est de 0.42€ du kWh **pendant 20 ans** en 2011 pour les intégrations au bâti sur les habitations.
- **Crédit d'impôt** de 22% du matériel dans la limite de 8000€ de matériel par personne (16 000€ pour un couple), même dans les cas où ces personnes ne sont pas imposables.

Ainsi un couple ayant un toit bien exposé investissant dans une installation de panneaux solaires photovoltaïques intégrés et raccordés au réseau de **3kWc** (25m<sup>2</sup> environ) **amortira son installation en 8 ans.**

La garantie de production et de rachat étant sur **20 ans**, ils toucheront **1330€ par an** (pour une bonne exposition) sur les 12 ans restant, **soit 16 000€.**